

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

*cerfa*N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 03. //. 2015

13. 0.1. 20 16,

N° d'enregistrement F093 ISP 0220.

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une section de la Route des Balcons d'Azur (RBA) sur la commune de Peymeinade.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

conseil général des Alpes-Maritimes

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne marale

Monsieur Eric CIOTTI, président du conseil général

habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 1 2 20 1 60 1 0 1 0 1

2 20 | 60 | 0 | 01 | 9 | 00 | 0 | 1 | 6

Forme juridique collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique	
INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT	Aménagement d'une piste cyclable de 0.5 km de long et de 4 m de large sur une voie existante empruntée par des piétons et des cycles VTT.	
6e § : infrastructure routière		
réalisation d'une route infé-		
-rieure à 3 km		

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une piste cyclable à destination touristique et familiale, sur une structure existante de délaissés de voie ferrée.

Le cheminement sera réalisé avec une technique de traitement des matériaux en place avec un liant hydraulique.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but d'établir localement la continuité du cheminement cyclable existant et d'améliorer le maillage mode doux de la commune.

Par ailleurs cette portion s'insère dans le projet de Route des balcons d'Azur, cheminement cyclotouristique majeur pour le département, inscrit aux schémas cyclables départemental et régional.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Pour la phase de réalisation:

Le cheminement cyclable sera de 4 m de largeur roulante.

Cette section est un délaissé d'une ancienne voie ferrée appartenant à l'Etat (France Domaine), sous gestion communale.

Les travaux nécessiteront de reprendre l'assise de roulement afin de la rendre accessible à tous les types de vélos et de revoir l'évacuation des eaux.

Les travaux seront réalisés selon une technique de traitement des matériaux du site, pour préserver les ressources naturelles, éviter les rejets et les excédents de matériaux et limiter ainsi les déplacements de poids lourds.

Le délai de réalisation des travaux n'excédera pas 3 semaines.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette piste, actuellement revêtue de cailloux, est déjà empruntée par des VTT. L'aménagement permettra la fréquentation des vélos loisirs, famille et vélos de ville. En phase d'exploitation, la commune entretiendra l'aménagement cyclable.

Une signalétique directionnelle est déjà en place.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) admi La décision de l'autorité administr dossier(s) d'autorisation(s).				a êtr	e jointe	e au(x)
Une procédure de déclaration	on de proiet (L 126-1 du code	de l'environnem	ent) dans	l'hv	pothès	se
(A)	conclurait à la nécessité d'un		i i	,		
4.4.2 Précisez ici pour quelle procéd	lure d'autorisation ce formulaire est	rempli				
Procédure de déclaration d	e projet (L 126-1 du code de	l'environnement)				
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale (assiette)	de l'opération - précis	er les unités	de m	esure uti	llisées
Grand	leurs caractéristiques			Valeu	ır	
Piste de 4 m de large et de 0 2000 m² de surface travaillée	CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR O			850		
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 43° 42' 0	1"_13 Lat.	<u>6</u> °	50 [,] 50	2"_81
secteur Boutiny,entre la RD 2562 et la RD 113. commune de Peymeinade 06530	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 4 Point de départ : Long. 43° 38' 44" 01 Lat. 6° 53 Point d'arrivée : Long. 43° 38 46" 00 Lat. 6° 53 Communes traversées : Peymeinade uniquement					
4.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation ou ce 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progra Si oui, de quels projets se compose	et ouvrage a-t-il fait l'objet d'une ét autorisé ? amme de travaux ?		Oui Oui Oui	X	Non Non	x

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.	Sensib	ilité en	vironnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des s	ols sur	le lieu	de votre projet ?
La zone où doit se dérouler le pro à recevoir des habitations futures équipée, pouvant admettre, sous	, comn	nerces c	e zone NA (urbanisation future organisée) : « secteur NAb d'urbanisation future destiné de détail, bureaux et équipements collectifs. » ainsi qu'en zone Nb :"zone naturelle peu ition, un habitat individuel"
Existe-t-il un ou plusieurs do concernés) réglementant l'oc	cumer ccupa	nts d'ui ition de	rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme oui X Non
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	titi	re III le	prouvé-PLU en cours d'élaboration depuis 2008 es zones naturelles Na du POS es zones naturelles Nb du POS
environnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux	dans l	la zone ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?	×		

couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
en zone de montagne ?	x		
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		x	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	
d'un site Natura 2000 ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans un site inscrit ou classé?		□x	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		x	
dans un site ou sur des sols pollués ?		x	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?			POS approuvé le 31-03-1983 PPRIF approuvé le 23-12-1998
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaine	s de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
essources				
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		ď	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		_X	aménagement sur 0.5 km d'une voie existante en piste cyclable de 4 m de large par traitement du sol en place au liant hydraulique
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5,2 du présent formulaire ?		X	en zone de montagne: sans incidence

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x	La voie existante ne sera pas élargie pour la réalisation de la piste cyclable. ce chemin permet le passage des engins de travaux sans élargissement. Aucun défrichement ni abattage d'arbres n'est prévu. Une procédure d'autorisation de défrichement est donc sans objet. un simple débroussaillage sera réalisé
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		□ x	
Risques et nuisances	Est-il concemé par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x		oui, en phase de travaux pendant la durée du chantier non, en phase d'exploitation
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concemé par des nuisances olfactives ?	X	X	oui, en phase travaux, mais durée inférieure à 3 semaines
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	x	x	oui, en phase travaux (engins de chantier), mais durée inférieure à 3 semaines

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		x	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	x		oui, en phase travaux (engins de chantier), mais durée inférieure à 3 semaines
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le traitement de la voie existante utilise principalement de la chaux et de l'eau. Pas de rejets hydrauliques ou d'écoulements. Le traitement se faisant soit à la teneur hydrique du matériaux en place soit à l'humidifiant très modérément.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	Pendant la phase chantier, des mesures visant à réduire les risques de pollution seront prises telles que la vérification des engins de chantier. Pas de stockage d'engin, ni de produit polluant sur site.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		K	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Out Non X Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Out Non X Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas d'Étude d'Impact, car:

- l'emprise du cheminement existe à 100 % et est déjà fréquentée par des vélos et notamment des VTT.
- les travaux envisagés sont de faible importance (2 semaines de travaux environ). Ils consistent uniquement en un compactage et une amélioration de la couche de roulement.
- absence d'affouillement, léger débroussaillement.
- le petit caniveau latéral servant de réceptacle à l'écoulement naturel de la plateforme sera remis en état (curage).
- La technique utilisée est respectueuse de l'environnement (sans apport de matériaux et sans produits issus de la filière hydrocarbure)
- équilibre des déblais et des remblais
- faible impact en phase d'exploitation
- destiné à favoriser l'utilisation des modes doux

L'incidence du projet de cheminement cyclable n'a aucun impact, ni même sur le stationnement dans la commune.

	8. Annexes	
ŧ	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou,</u> pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a). 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et ferrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
Ve	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau citiaint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le arties auxquelles elles se rattachent	5
	Objet	7
	manner of the second of the se	
		912FEE8128
		SHEET SHEET
er le stat	9. Engagement et signature	
le d	certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus x	
	Fail à Nice	
Sig	Le Directeur des Roites et des Infraztructures de Transport Marc JAVAL	